

Visite officielle du Haut-Commissaire de la République

Commune d'Hitiaa O Te Ra

Mercredi 30 septembre 2015

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les maires délégués,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Messieurs les représentants de l'Assemblée de Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les chefs des services municipaux,

Permettez-moi, avant toute chose, de vous remercier pour l'accueil chaleureux et convivial que vous avez bien voulu me réserver, ici, à la mairie de Tiarei. Je devrais d'ailleurs dire « merci pour ce premier accueil » car je sais qu'une manifestation typiquement polynésienne avec chants, animations et oreros est également prévue à l'occasion de l'inauguration, à venir, du réfectoire de l'école Tehaehaa.

Le sens de l'accueil et de l'hospitalité polynésien est plus qu'une coutume, il participe de votre culture et de votre art de vivre. Plus de deux ans après mon arrivée, je suis toujours aussi touché par l'esprit convivial et festif qui accompagne chacun de mes déplacements officiels.

Pour autant, le sérieux et la rigueur sont toujours au rendez-vous et toutes ces visites me permettent d'approfondir ma connaissance du terrain et des élus. Il s'agit là d'une nécessité absolue, afin d'appréhender, au-delà des froides statistiques, les réalités concrètes du terrain. La vision de l'Etat que j'entends

défendre est, plus que jamais, celle d'un état de proximité, disponible, à l'écoute des élus et du citoyen.

Je n'ai eu de cesse, depuis mon arrivée, de venir à la rencontre des polynésiens dans l'ensemble des archipels, autant que mon agenda me le permettait. Je demande également cette même proximité à mes collaborateurs. Je me félicite, d'ailleurs, que vous ayez noué des contacts fructueux et fréquents avec l'administrateur des îles du vent et toute son équipe.

Ces rendez-vous sont l'occasion de rappeler l'importance d'une collaboration étroite, franche et efficace entre l'Etat, les communes et le Pays.

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous aujourd'hui. D'autant plus que je n'avais malheureusement pas encore eu l'occasion de visiter votre commune. Les différents rendez-vous, qui avaient été programmés, ont dû être annulés, à cause de la réserve électorale. Comme vous le savez, après les élections municipales générales de mars 2014, les électeurs d'Hitiaa O Te Ra ont été rappelés aux urnes en juin de la même année, à la suite de la démission d'une partie du conseil municipal.

D'autres rendez-vous ont été ensuite fixés, mais ils ont dû aussi être reportés, à cause de problèmes d'agenda ou encore du retard dans les travaux des équipements à inaugurer.

Il était donc temps de combler cette lacune, même si, évidemment, j'ai déjà eu l'occasion, en tant que simple touriste, de visiter certains des sites les plus connus de Hitiaa O Te Ra. Je pense aux 3 cascades, au trou du souffleur ou

encore, à la vallée de la Papenoo et son fameux relais de la Maroto. Je dois, néanmoins, vous confesser que je ne me suis pas risqué, à ce jour, dans les fameux « lavatubes ».

Votre commune, très vaste, s'étend sur près de 22 000 hectares et s'étire sur plus de 32 kilomètres de rivages. Elle est, à la fois, tournée vers la montagne avec la plus grande vallée et la plus grande rivière de Tahiti, la Papenoo, et tournée vers la mer.

Ce contexte géographique constitue un atout, c'est une richesse naturelle et touristique, mais aussi un risque en termes de sécurité civile. Nous allons largement l'évoquer au cours de cette journée de rencontres et de visites. Et je m'en réjouis, car je suis, vous le savez, particulièrement attentif à la sécurité des biens et des personnes. Le droit à la sécurité, c'est la garantie des libertés individuelles du citoyen. La sécurité est l'affaire de tous.

Chacune des trois institutions de Polynésie française y participe, dans la mesure de ses compétences :

- L'Etat, d'abord, au titre de ses compétences propres en matière de sécurité publique et civile. Je salue à cet égard la présence à mes côtés du Lieutenant-colonel TOURNAY pour la Direction de la Défense et de la Protection Civile et du chef d'escadron, Ludovic BONCOMPAIN, commandant la compagnie de gendarmerie départementale des Îles du Vent qui représente le commandant de la gendarmerie pour la Polynésie française.
- Le Pays, ensuite, indirectement au travers de ses actions dans le domaine de l'éducation et de prévention de la délinquance. Je pense à la compétence

éducation, bien sûr, mais également à la politique de la ville, ou encore au logement social et la réhabilitation de l'habitat insalubre.

- Et puis, évidemment, les communes. Les maires ont des pouvoirs de police municipale pour assurer la sécurité et la salubrité publiques. Ils agissent, par exemple, dans le cadre des Conseil locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ou encore, des plans communaux de sauvegarde que nous vous avons demandé d'actualiser dans la perspective de la saison cyclonique.

Nous avons eu l'occasion, il y a peu de temps, d'éprouver cette collaboration fructueuse. Dans la nuit du 16 au 17 septembre nous avons déclenché un dispositif de vigilance tsunami. Une cellule de crise s'est installée, ici même, coordonnée par l'Administrateur des îles du vent, avec les élus, la police municipale et les gendarmes. Une dizaine de maisons ont été évacuées, par précaution, avant que l'alerte ne soit finalement levée vers 3h du matin. Les médias, présents sur les lieux, ont salué la bonne coordination des acteurs sur le terrain.

Je profite donc de cette visite pour saluer la disponibilité et la mobilisation de chacune et chacun à l'occasion de cet épisode, qui n'a eu, fort heureusement, aucune conséquence grave. Mais, vous le savez, nous devons rester prudents, en toute circonstance.

Les visites que nous allons effectuer : la caserne des pompiers, le poste de police municipale, le poste de gestion de l'alerte crues de la vallée de la Papenoo, les écoles, sont marquées de votre engagement, Monsieur le maire,

avec toute votre équipe municipale, dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

La sécurité requiert de la volonté politique, c'est certain. Elle demande aussi des moyens humains et financiers. L'Etat, Monsieur le Maire, a toujours répondu présent pour vous accompagner dans vos projets d'investissements, par des appuis humains et des appuis financiers.

Sans entrer dans le détail, j'indiquerai simplement que la rénovation de la caserne des pompiers a fait l'objet d'un audit de la Direction de la Défense et la Protection Civile et d'une subvention de la délégation au développement des communes de près de 2,7 millions de francs, soit 50% du montant des travaux. S'agissant de la guérite installée à l'entrée de la vallée de Papenoo, elle intervient dans le cadre d'un dispositif plus vaste de traitement des crues à la suite de noyades, au nombre de 3, dont un enfant de 8 ans, survenues en janvier 2009. Cette opération globale a bénéficié d'un financement de l'Etat.

En outre, les travaux de rénovation de l'école Tehaaehaa ont bénéficié d'une subvention du FIP de plus de 65 millions de francs. Cela a permis de construire un réfectoire et de mettre en conformité les installations électriques du bâtiment d'enseignement.

Le FIP a également participé financièrement, en 2011, 2013 et 2014, à la réalisation de plusieurs projets d'études et de travaux pour les autres écoles de la commune : Urariimanu, Momoa, Faretai, Mamu, Moenoa et Tevaihopu.

J'ajouterai, enfin, pour rester dans la thématique de la sécurité, que nous avons financé sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) l'acquisition d'une sirène d'alerte Tsunami et l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour la police municipale.

S'agissant des projets à venir, le déplacement de l'école maternelle Urariimanu, voire celui de l'école élémentaire Mamu, l'Etat sera également à vos côtés, Monsieur le Maire, pour vous accompagner dans votre réflexion et, dans la mesure du possible, pour participer au financement des travaux.

La sécurité se décline également dans le domaine de la sécurité sanitaire, à travers, notamment, les services publics environnementaux. Quel que soit le débat sur les échéances de mise en place de ces services, désormais repoussées à 2024, nous devons garder à l'esprit qu'ils sont indispensables au développement touristique et économique de la Polynésie française.

L'occasion m'est donnée de vous indiquer que 2015 est une année particulièrement importante et stratégique pour la mise en œuvre de nos politiques partenariales. C'est, en effet, la première année du nouveau contrat de projet 2015-2020 entre l'Etat, le Pays et les communes pour financer les services publics environnementaux. Je vous encourage donc à finaliser vos dossiers sur les plans technique, administratif et financier afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires le plus rapidement possible.

S'agissant de l'eau potable, par exemple, Hitiaa O Te Ra est particulièrement concernée puisque l'eau n'y est pas potable à ce jour. Mais je connais, Monsieur le Maire, votre ferme volonté de relever le défi.

Vous avez, par exemple, dans le cadre du premier contrat de projet et du FIP, réalisé des travaux de rénovation de conduites qui ont été financés à hauteur de 57 millions de francs.

Je sais aussi que, dans le cadre de l'application de votre schéma directeur d'adduction en eau potable, dont l'actualisation est en cours, vous vous apprêtez à redéposer un dossier de financement au titre du contrat de projet 2015-2020. Soyez certain, Monsieur le maire, que nous examinerons ce dossier avec attention et bienveillance.

Les chantiers sont donc nombreux et importants et je mesure, croyez-le bien, la lourdeur et la complexité des tâches et responsabilités qui pèsent sur les élus locaux. Vous pouvez compter sur notre soutien pour les projets à venir. Je pense, par exemple :

- à la finalisation de la mise en place de la fonction publique communale d'abord. Je sais, Monsieur le Maire, que vos services ont travaillé sur ce sujet. Malheureusement ce dossier n'a pas connu, à ce jour, de développement significatif.
- à la mise en place, enfin !, d'un système d'adressage moderne dans votre commune. L'administrateur des îles du vent s'est investi, à ma demande, sur ce dossier qui a des implications sur des sujets aussi divers que le recouvrement des créances ou la sécurité civile. Là encore, je sais que vous avez entrepris les démarches et réflexions nécessaires puisque vous vous apprêtez, grâce à un financement du FIP, à lancer une consultation sur la dénomination des voies.
- Et enfin, au redressement des finances communales. Je connais vos efforts dans ce domaine, et votre participation, ainsi que celle de vos services, aux réunions organisées par la subdivision administrative des îles du vent. La commune doit observer un plan de redressement de ses finances jusqu'en 2018, élaboré par la Chambre Territoriale des Comptes. Je sais que des efforts significatifs sont faits et que ce plan est, à ce jour, respecté. Je vous

encourage à continuer dans cette voie de rationalisation des dépenses publiques.

Compte tenu des efforts consentis pour équilibrer les comptes de la commune, j'ai d'ailleurs, comme vous le savez, soutenu une demande de subvention exceptionnelle auprès de la direction générale des collectivités locales à Paris. Le dossier est en cours de traitement et je ne manquerai pas de vous transmettre les informations nécessaires concernant cette démarche, dès que la décision de l'administration centrale me sera notifiée.

Après avoir salué la bonne coordination de l'action des services municipaux, il me faut dire un mot du souhait de la commune de Hitiaa O Te Ra de voir chacune de ses 4 communes associées devenir des communes de plein exercice, exprimée en juin 2014 et réitérée en août 2015 par le conseil municipal. Si je ne le faisais pas, on me reprocherait mon silence.

- Il y a, d'abord, une forme de paradoxe dans cette volonté de partition du conseil municipal. En effet, ce même conseil municipal, dans une logique intégratrice, demandait, le 10 décembre 2014, la création d'une communauté de communes du sud de Tahiti. Paradoxe, donc, de vouloir se rapprocher d'autres communes pour bénéficier de synergies et mais de vouloir se diviser au sein de la commune et de perdre ainsi les bénéfices de la mutualisation entre les communes associées.
- Ensuite, je souhaite vous rappeler l'importance d'atteindre des tailles critiques pour permettre de mettre en place de manière plus efficace les services publics communaux. Au niveau national, c'est donc une tendance au regroupement et à la mutualisation des compétences et des moyens des

communes qui est en marche et non l'inverse. Le proverbe « l'union fait la force » a démontré maintes fois sa pertinence.

- Enfin, comme je l'ai souligné, la situation financière de la commune d'Hitiaa O Te Ra reste encore fragile. La division de la commune aurait un impact négatif sur la santé financière de votre commune et pourrait limiter ses possibilités d'action.

Je me permets donc, aujourd'hui, d'appeler tout spécialement votre attention sur ce point. Ce sont des arguments que je considère comme étant de bon sens et qui devraient être pris en compte avant toute décision définitive.

Ceci étant dit, il ne me revient pas de me prononcer en opportunité sur le bienfondé de ces décisions. Mon rôle, à ce stade, est de vérifier que la procédure légale et règlementaire qui pourrait mener à la partition des communes associées d'Hitiaa O Te Ra sera bien respectée. Aujourd'hui, elle l'est. Les deux délibérations de principe, à une année d'intervalle, ont bien été votées par le conseil municipal.

Il m'appartient désormais de mettre en œuvre l'enquête publique et les commissions syndicales prévues par les textes. Dans un souci de sécurité juridique, j'ai d'ailleurs consulté l'administration centrale pour avoir des précisions sur les modalités de mise en œuvre de ces formalités obligatoires. L'instruction de ma demande est en cours. C'est qu'en effet, cela ne vous a pas échappé, la tendance nationale est plutôt au regroupement des communes existantes plutôt qu'à la création de communes nouvelles. Nous disposons donc de très peu de recul sur division d'une commune.

Une fois les avis officiels rendus : celui du commissaire enquêteur, des commissions syndicales et à nouveau du conseil municipal, il m'appartiendra ensuite de saisir, pour avis, le conseil des ministres de la Polynésie française et

l'Assemblée de Polynésie Française. La décision finale relève, selon les avis rendus par le conseil des ministres de la Polynésie et le conseil municipal, soit du haut-commissariat soit directement de la ministre des outre-mer.

Voilà monsieur le maire,

Je ne voudrais pas être plus long afin de ne pas retarder le programme des visites prévues.

Il ne me reste qu'à vous remercier à nouveau pour votre accueil et à vous redire que l'Etat, tiendra toute sa place dans le développement des projets d'Hitiaa O Te Ra et de la Polynésie française.